AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif
Head office: Business Class Kantorenpark ▪ Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 ▪ fax +32 (0)2 674 59 59 ▪ info@aib-vincotte.be ▪ www.aib-vincotte.com
Registered office: Diamant Building ▪ Boulevard A. Reyerslaan 80 ▪ 1030 Brussels
Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875

VINÇOTTE

Safety, quality and environmental services

☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11 ☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11 Code PC Rési. ☒ 1
☐ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11 ☒ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611 ☐

Personnes responsables de l'exécution du travail:
Nom, Prénom: Pirsu J José Cuyeuro
N° de TVA:
ou n° de la carte d'identité:
Distributeur: Nethmanagement

Compteur: n°: / index:
Type de comptage: ☒ jour - ☐ bihoraire - ☐ nuit -

RAPPORT n°: Rao26
Membre n°:
Installation: Nom [redacted]
Adresse: Chemin 19
5590 Leignon Ciney
Date de visite: 15/03/2006
Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
Nom, Prénom: [redacted]
Adresse [redacted]
Demandeur: [redacted]

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire
Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE : art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐

Installation conçue pour la tension de 3x400 V, AC, Protection branchement: Moulé A Type: Disjoncteur
Description du branchement: Souterrain Type câble: Eavb Section: 4x6 mm²
Alimentation tableau principal: 4 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: Voir Rapp
Type de prise de terre: Piquet + boucle Résistance de dispersion: 12,6 Ohms Isolement général: 1 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

40 A / 300 mA général	
40 A / 30 mA (22, 23, 24, 25)	

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):
Néant

Le différentiel général ~~était~~ - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 03/2031 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - ~~N'EST PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION ~~- EST -~~ - PEUT ETRE - ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes:
VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature
1076

R1

15 001 0117